*République Française*
*Département : ARDECHE*
*Arrondissement : Largentière*
***MALARCE SUR LA THINES - Commune***

Séance du mardi 10 mars 2026

Délibération N° DE_008_2026

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|---|---|---|
| En exercice | Présents | Votants |
| 7 | 7 | 7 |
| Date de la convocation : 04/03/2026 | | |
| Pour | Contre | Abstention |
| 7 | 0 | 0 |
| Résultat du vote : adoptée | | |

Le dix mars deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Emilie MALEYSSON, Valentin BESNIER, EMMANUEL VERILHAC, Philippe BRILLANT, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER
Représentés :
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, EMMANUEL VERILHAC est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Acquisition de la parcelle 320 A 496 Mme PAVLENKO Marie et M. FOUCART Stéphane**

Madame le Maire explique au conseil qu'il y a lieu d'acheter la parcelle suivante :

- 320 A 496 Lieu dit « Prévinchet » d'une contenance de 28a 50ca

Cette acquisition a pour but de régulariser le parking du Prévenchet. La vente est consentie au prix d'un euro la parcelle. La parcelle appartient à Madame PAVLENKO Marie et Monsieur FOUCART Stéphane.

Madame PAVLENKO Marie et Monsieur FOUCART Stéphane bénéficieront de deux places sur le parking pour le stationnement de leurs véhicules. Une servitude sera inscrite dans l'acte authentique en la forme administrative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE** l'acquisition de la parcelle 320 A 496 au prix d'un euro
- **DECIDE** de prendre en charge les frais inhérents à la vente
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer l'acte authentique en la forme administrative ainsi que tous les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE

Date de transmission de l'acte: 11/03/2026
Date de reception de l'AR: 12/03/2026

007-210701470-DE_008_2026-DE
AGEDI

Président de séance

Secrétaire de séance

MAIRIE DE MALARCE SUR LA THINES (ARDECHE)

Date de transmission de l'acte: 11/03/2026
Date de reception de l'AR: 12/03/2026

007-210701470-DE_008_2026-DE
AGEDI